

AVES, 50 ANS D'ENGAGEMENT, DE RÉFLEXION, D'ACTION ET DE MUTATION

**Catherine Pirson, André Burnel,
Jules Fouarge & Jean-Louis Dambiermont**



Jean-Sébastien
Rousseau-Piot

50 ans d'engagement associatif

L'état des lieux

La plupart de nos lecteurs imaginent à peine à quoi se réduisait l'ornithologie de terrain en Wallonie au lendemain de la seconde guerre mondiale. À l'occasion du jubilé d'Aves, il nous a semblé opportun d'évoquer brièvement cette période que deux ou trois générations tout au plus séparent de nous.

À cette époque, seuls quelques rares pionniers, isolés, quasi dépourvus de repères mais particulièrement motivés et passionnés, parcouraient forêts, plaines, rivages et marais à la recherche et à la découverte d'espèces peu ou mal connues. D'aucuns, comme notre vétéran ornithologue et mentor liégeois Alfred Van Beneden, si jaloux de ses chers terroir, culture et parler wallons, consacraient leurs week-ends à de patientes et minutieuses investigations *in natura*, sillonnant le territoire par tous les temps, se déplaçant à pied, à vélo, en train et bus, dormant à la belle étoile, rentrant fourbus et même perclus de rhumatismes (*Aves Contact*, 39/1, 2003 : 10-12). C'est à eux qu'on doit de précieuses informations sur le statut d'oiseaux emblématiques comme le Milan royal, le Bruant zizi, le Torcol, les pies-grièches... D'autres, sinon les

mêmes, collaborateurs bénévoles de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), excellaient dans l'art de la capture douce et inoffensive en vue du baguage scientifique des insectivores de passage, en fin d'été. Avec conviction et ténacité, ils se démarquaient déjà des tendeurs, oiseleurs, éleveurs, piégeurs, collectionneurs d'œufs, fauconniers et autres chasseurs qui, en matière d'ornithologie, dictaient leur loi et monopolisaient à eux seuls l'intérêt et l'attention des médias et du grand public.

La fondation

C'est dans ce contexte, si rétrograde et dépassé par rapport à celui des homologues flamands, suisses, britanniques, hollandais ou allemands, que Joseph Nagels, ornithologue de terrain chevronné, crée avec de jeunes observateurs bruxellois une section du *Wielewaal* (société ornithologique flamande datant de 1933) qu'il présidera pendant une dizaine d'années. Progressivement, ce guide réputé et unanimement apprécié organise ses propres activités, excursions, voyages, causeries et projections dont le succès est croissant bien au-delà des limites de la capitale. En 1953, suite notamment à des désaccords sur des positions qu'il défend en matière de protection des oiseaux, il fonde une association de fait, la société d'études ornithologiques Aves, et s'y consacre corps et âme jusqu'à son décès inopiné en 1962 (*Aves*, 1, 1964 : 25-26 ; VAN ESBROECK, 1974 ; *Aves Contact*, 39/1, 2003 : 10-12).



1962 donc : un tournant. Aves a failli disparaître car le Président-fondateur, Joseph Nagels, paraît irremplaçable. C'est alors que Jacques Liénart et Jacques van Esbroeck prennent le relais, rejoints aussitôt par André Rappe et Albert Demaret. Ces deux derniers, entre-temps révoltés par les scènes de massacre de canards nordiques réfugiés en Basse-Meuse lors des grands froids de février 1962, rassemblent d'autres jeunes ornithologues liégeois, se joignent au groupe d'excursionnistes bruxellois, adoptent le nom et le logo d'Aves et se constituent en a.s.b.l. en novembre 1963. Jacques Nagels succède à son père comme président et Albert Demaret rédige les statuts (DEMARET, 1964). Ainsi se trouvent soudés le groupe liégeois, cautionné notamment par Jean-Claude Ruwet, futur professeur d'éthologie à l'Université de Liège, et le groupe bruxellois, bientôt reconnu par Léon Lippens, fondateur de la Réserve du Zwin et des « Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique » – les RNOB.

Du 10^e anniversaire à la création de Natagora

En 1973, Aves célèbre ses 20 ans d'existence de fait (ou 10 ans en tant qu'a.s.b.l.) par la publication d'un bulletin spécial où sont retracées les grandes lignes de son évolution. Les thèmes abordés sont aussi prémonitoires des menaces qui pèseront de plus en plus sur l'avifaune, certes, mais tout autant sur l'environnement et la biodiversité (DAMBIERMONT, 1974 ; FOUARGE, 1974 ; RAPPE, 1974 ; TRICOT, 1974).

Depuis 1963, l'administration était assurée bénévolement par Josette et Jacques van Esbroeck. L'engagement d'un permanent en 1977,



Photo 1 – André Rappe, à droite, en compagnie de J-P Ten Have et J. Lubkin / André Rappe, on the right, with J-P Ten Have and J. Lubkin (photo : Jacques van Esbroeck)

bientôt suivi de plusieurs autres, confirme le développement de l'association et inaugure une ère nouvelle. La « Feuille de contact », organe bimestriel de liaison entre les membres qui avait vu le jour en 1964, adopte le format A5 en 1983, avec la double page de couverture de couleur verte, écologique ! En 1997, cette publication abandonne la forme stencillée, utilise le format A4 et, peu après, se pare de la couleur. Quant à la gestion des données de terrain, elle évolue elle aussi, comme décrit brièvement au volet COA du chapitre 2 ci-après (pour plus de détails, voir PAQUET *et al.*, 2013), tandis que l'encodage en ligne, lui, sera opérationnel vingt ans plus tard seulement, en collaboration avec Natagora.



Photo 2 – Josette et Jacques van Esbroeck en compagnie de Guy Bauchau, ancien président de la section Aves-Namur / Josette and Jacques van Esbroeck with Guy Bauchau, past president of Aves-Namur (Kampen – Pays-Bas, 09.10.1963, photo : Jacques van Esbroeck)



Le 40^e anniversaire (2003) est couronné d'un rapprochement historique entre Aves et les Réserves Naturelles RNOB (devenues RN) qui s'accordent pour « mettre en commun un certain nombre de compétences, d'activités, d'employés et fonder une nouvelle association » : Natagora. Ce « mariage de raison, sous le régime de la séparation des biens » signifie que « chacune des deux associations fondatrices conserve son patrimoine et les ressources liées aux activités qu'elle continuera à assumer seule » (*Aves Contact*, 39/1, 2003 : 1). Bien au-delà des économies d'échelle, une telle opération « permet un recentrage sur les objets originels des deux sociétés de base : pour l'une, étude et protection des espèces animales sauvages et toujours en priorité des oiseaux ; pour l'autre, conception et mise en œuvre de programmes de protection et de restauration des milieux naturels » (*Aves Contact*, 39/5, 2003 : 1).

À l'occasion de ce 40^e anniversaire, Aves organise à Namur le 28^e Colloque Francophone d'Ornithologie, qui quitte ainsi la France pour la première fois de son histoire. Pas moins de 335 participants se sont rassemblés lors de cet événement majeur (voir vol. 42/1-2, 2005 consacré aux actes).

Les spécificités

À l'origine, le célèbre logo stylisé de la Sterne naine représentait les oiseaux nicheurs en passe de disparaître de nos contrées (VAN ESBROECK, 1974). Rapidement, il est devenu le sceau d'une identité forte et toujours affirmée au cours des années, sans subir vraiment l'épreuve du temps. Au sein de Natagora, il symbolise aujourd'hui encore ce sentiment d'appartenance, rivé au cœur des ornithologues avésiens wallons et bruxellois.

Mais Aves, c'est aussi la culture du débat, parfois poussée à l'extrême. Le fameux article 10 des statuts est vraisemblablement une des sources de cette tendance comportementale si typique des avésiens. Fait marquant, unique et même révolutionnaire, le texte stipule, en effet, que le membre effectif d'Aves privilégie l'observation pure, en dehors de toute chasse, capture et appropriation d'oiseaux (DEMARET, 1964).

À l'usage des nouveaux membres, il convient de reprendre ici la formulation précise de cet article. « Le membre effectif tend à représenter en ornithologie le naturaliste de terrain moderne : ce dernier délaisse les collections inutiles ou personnelles et ne s'emploie à aucune activité cynégétique au sens strict. Les demandes d'admission seront examinées spécialement en fonction de ces critères ».



Photo 3 – Albert Demaret (au centre gauche) en compagnie de Thierry Kervyn, Dominique Testaert et Pierre Voet / Albert Demaret (left centrum) with Thierry Kervyn, Dominique Testaert and Pierre Voet (Gembloux, 2002, photo : Serge Sorbi)



Il est donc tout à fait normal et sain que les séances de l'assemblée générale (AG) – où siègent les seuls membres effectifs – ainsi que les réunions du conseil d'administration (CA) reflètent, en toute transparence, la délicate application de ces principes novateurs. Articulation progressive entre inconditionnels du respect absolu de la vie et traqueurs-chasseurs, entre intransigeants et modérés, entre cocheurs, bagueurs, photographes et chercheurs scientifiques, entre promeneurs romantiques, observateurs naturalistes et gestionnaires rigoureux, entre volontaires et professionnels : autant de dichotomies qui engendrent des fractures récurrentes au cœur même de l'association et qu'il n'est pas simple de réduire efficacement. Ce fut une des tâches les plus ardues d'Albert Demaret au cours de ses deux mandats de président.

Au-delà de ces tiraillements inévitables, la force d'Aves – et par contrecoup de Natagora désormais – se mesure aussi à la vitalité et à la puissance d'action de son réseau de bénévoles motivés et

mobilisables dans l'urgence, à son département de communication et à ses relais médiatiques autant qu'officiels.

Dès le début, la lutte opiniâtre et couronnée de succès contre la tenderie et la collection d'œufs ainsi que le combat victorieux en faveur de la protection des oiseaux de proie – notamment par la suppression des pièges à poteaux – ont rehaussé le crédit de l'association et assuré l'aura dont elle n'a cessé de bénéficier depuis, auprès du grand public et des instances décisionnelles.

Dans le microcosme ornithologique, les invitations adressées à des naturalistes prestigieux ont également entretenu l'image d'une association engagée et responsable, notamment lorsque Paul Géroutet présente le « Bon usage de l'ornithologue de terrain » GÉROUDET (1965), véritable code d'éthique visionnaire. Il en fut de même pour Robert Hainard et pour bien d'autres membres correspondants réputés.

De l'organisation structurée aux risques de dispersion et d'engorgement

Aves se structure d'emblée en sections régionales où se cristallise la véritable vie associative, sous la conduite d'un comité local, démocratiquement élu. Il y en eut jusqu'à sept réparties sur l'ensemble du territoire, dont une dans les cantons germanophones. Vient s'y ajouter plus tard (1967) une section « Aves-jeunes », transformée en « Natagora-jeunes » en 2005 mais toujours essentiellement ornithologique. De surcroît, l'association favorise aussi le bourgeonnement et l'émergence d'entités connexes, entre autres d'« Éducation-Environnement » (www.education-environnement.be/).

Parallèlement, divers services sont créés ou étoffés (Films, Excursions, Librairie, Bibliothèque, Feuille de contact, Éducation, Administration...). En outre, au fil du temps et au gré des circonstances et des motivations, sous l'impulsion des présidents successifs, de nombreux Groupes de travail ont vu le jour : GT Chroniques et Centrale Ornithologique Aves, GT presse-protection, GT Internet, GT Chauves-souris (Plecotus), GT Batraciens (Raïne), GT Blaireau, GT Hesbaye, GT Busards, GT Hirondelles... Il s'agit d'une « structure très simple et très autonome qui permet à chacun de mettre en œuvre, au sein d'Aves, les actions et les thématiques qui l'intéressent » (*Aves Contact*, 37/6, 2001 : 1).



Photo 4 – Observation de la migration / Observation of the migration (photo : Jacques van Esbroeck)



À la longue toutefois, ce foisonnement « d'électrons libres » ainsi que la pléthore d'idées et de projets ont quelque peu dispersés les forces, voire brouillés les objectifs et les stratégies. L'urgence d'une réflexion approfondie sur les missions et l'avenir d'Aves s'est imposée d'autant plus clairement que se profilaient des opportunités générées par l'adoption du décret wallon « Natura 2000 ». Cet instrument déterminant de la politique de conservation de la nature en Wallonie, outil de la dernière chance, devait intégrer dans la législation wallonne les directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), relatives à la sauvegarde des sites les plus précieux et des espèces les plus remarquables. Sollicitée pour son expertise, Aves ne peut s'atteler seule à cette tâche gigantesque. Il faut le concours d'autres associations d'étude et de protection de la nature pour assurer le succès de l'entreprise (*Aves Contact*, 38/1, 2002 : 1-2). Ainsi, entre autres, est née l'idée d'entamer des discussions qui conduiront au processus de rapprochement avec les Réserves Naturelles et à la création de Natagora.

Les outils

Une récente anecdote à portée scientifique est particulièrement révélatrice des progrès accomplis. Sans l'avoir vu, on est certain qu'un Aigle criard a fait halte sur les hauteurs de Liège du 08 au 09 octobre 2010 (DEROUAUX & DE BROYER, 2010) ; porteur d'une balise, ce même oiseau a pu être repéré, et observé cette fois, le 16 octobre de l'automne suivant, dans la plaine de Chassart à Marbais, aux confins du Hainaut et du Brabant wallon (COA, 2010). Tant il est vrai que les naturalistes de terrain n'ont pas toujours conscience des avantages et des facilités d'investigation et de communication que procurent les perfectionnements techniques et pratiques mis en œuvre au 21^e siècle. Non seulement jumelles, télescopes ou appareils photographiques atteignent des performances inégalées mais encore l'évolution technologique (digiscopie, photographie numérique, C.D., tablettes, GSM, GPS, balises satellitaires, internet...) décuple les moyens d'action et modifie fondamentalement les méthodes.

Dans ces domaines aussi, Aves s'est adaptée rapidement. Ainsi, elle a adjoint une division « optique » à la librairie, dévolues toutes deux au service des membres : conseils, ristournes et tarifs préférentiels à la clef. La commande et l'achat en ligne sont désormais possibles.

En outre sont conçus et fondés un site web (www.aves.be), rénové en 2012, et une liste de discussion dénommée « Aves-contact » qui l'un et l'autre deviennent des références incontournables du monde naturaliste francophone sur la toile. En témoignent les chiffres de fréquentation du site qui atteignent 15.000 visites mensuelles en 2002 (*Aves Contact*, 38/3, 2002 : 2) (en 2013, la moyenne mensuelle est de 6.122 visites).

La Feuille de contact (voir ci-avant), devenue *Aves Contact* en 1997 et qui se mue en *Magazine* avec la naissance de *Natagora*, prospère parallèlement au bulletin scientifique. De plus, une newsletter électronique, nommée « COA-news » et apparue récemment sur le web, résume très régulièrement l'actualité ornithologique et rappelle systématiquement les informations utiles.

La « Maison Liégeoise de l'Environnement » (MLE) devient le point de vente avésien dès son installation à la rue de la Régence en 1983 puis finalement au Jardin botanique. Un second point de vente voit également le jour en 1993 à Bruxelles, rue Marché aux Herbes ; il déménagera rue Marie-Thérèse en 2001. Ceux-ci sont entièrement pris en charge par des bénévoles, dont Jenny Trembsky présente dès le début et toujours active aujourd'hui. La MLE constitue par ailleurs le siège central d'Aves qui se complète de nos jours – grâce à *Natagora* – de *Mundo-Bruxelles* et de *Mundo-Namur*, bâtiments de conception écologique, modernes, confortables et fonctionnels. Il est loin le temps des locaux exigus, surchargés et de salubrité douteuse !

Dès sa fondation, Aves a pu compter sur la collaboration et le soutien des Universités et des Grandes Écoles qui ont mis des locaux à sa disposition lors des nombreux colloques, symposiums, journées d'études, assemblées et réunions à large audience ou même qui ont intégré livres et revues ornithologiques au sein de leur propre bibliothèque et en ont facilité l'enregistrement, le rangement et la consultation.

Ajoutons encore qu'au tournant du siècle, Aves a lancé les « Expos Photos Nature et d'Art animalier » qui, chaque automne, drainent plusieurs milliers de visiteurs à Namur et bénéficient de la présence active de photographes mondialement connus et du précieux soutien de très nombreux sponsors.



50 ans d'expertise et d'étude

Un des premiers objectifs de l'association a été de fournir une base la plus rigoureuse possible à la connaissance des oiseaux afin de les protéger au mieux. À cette fin, divers outils ont été créés et développés : un bulletin, une centrale ornithologique et une commission d'homologation.

Le Bulletin Aves

Par le biais de sa revue, *Aves* fournit à ses membres les références en termes d'actualité ornithologique à Bruxelles et en Wallonie, offre un forum à la communauté ornithologique belge francophone, valorise ses observations de terrain et motive cette communauté en présentant des travaux originaux, des articles d'identification ainsi qu'un écho de nombreuses publications ornithologiques. Le *Bulletin Aves* a vu le jour en février 1964. D'emblée, les principaux sujets sont abordés : information, protection, rapports d'observations. Ils ne cesseront de l'être, avec des hauts et des bas, tout au long des 50 années d'existence.

Actuellement, le *Bulletin* a atteint sa vitesse de croisière et la conserve. Il est publié avec l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, indirectement, de la Région wallonne ; les quatre fascicules annuels de 64 pages sont tirés à plus de 6.000 exemplaires, avec une mise en page attrayante incluant de nombreuses photos en couleur. Il est répertorié dans les diverses bases de données scientifiques des publications (*Zoological Records*, entre autres) et fait l'objet d'échanges avec quantité de revues étrangères.

Parmi les diverses contributions du *Bulletin*, nous voudrions souligner des numéros exceptionnels : les pies-grièches (vol. 36/1-3, 1999) ou rapportant des actes de colloques : Cigogne noire (vol. 40/1-4, 2003) et le baguage couleur (vol. 44/3, 2004). Un article a aussi eu un impact important sur la connaissance de notre avifaune. Faisant le point sur les observations du Pluvier guignard en 1995 (ROUSSEAU-PIOT, 1995), il a suscité de multiples vocations de recherche de l'espèce et a fait passer le statut de celle-ci de très rare à annuel, en nombres dépassant la centaine. Dès 1968, diverses études de l'impact des pesticides sur les oiseaux ont aussi contribué à l'interdiction des

plus nocifs d'entre eux. Tout cela à côté d'articles ou de notes rapportant des premières nidifications ou des premières observations de l'une ou l'autre espèce en Wallonie, de descriptions des caractéristiques de tel ou tel oiseau, de leur statut local, régional ou national, de résultats de recensements...

La centrale ornithologique (COA)

Dans une association ornithologique bien structurée, il est nécessaire de coordonner les activités, de promouvoir et entreprendre des études, de centraliser les données et d'en publier les synthèses. Tel est le rôle imparti dès 1964 à la COA, avec Jean Tricot comme premier directeur.

Dès le début, elle a constitué une banque de données, sous la forme archaïque mais la seule possible à l'époque, de fiches de papier cartonné reprenant les observations de chaque espèce et des chroniques ont été publiées plus ou moins régulièrement. Il est ainsi possible de suivre l'évolution au fil des années des populations d'oiseaux communs et l'apparition de raretés, par exemple. Ces chroniques sont citées dans de nombreuses publications. Évidemment, la base de données a profité de l'évolution des techniques en passant tout d'abord par les balbutiements de l'informatique. Au départ, les observations devaient toutes être saisies via un logiciel assez complexe dans les différentes sections d'*Aves* ou au travers d'encodeurs bénévoles qui travaillaient chez eux. Les différents fichiers devaient ensuite être collationnés et rassemblés dans un système central dont l'exploitation était malaisée. L'accès à l'information ainsi recueillie n'était donc pas simple pour les ornithologues et ceux-ci l'obtenaient principalement par les chroniques publiées dans le *Bulletin*.

Provisoirement, la création du site web d'*Aves* et le lancement d'une liste de discussion (voir chapitre 1) ont permis de sauver la mise. Les observations principales relatées avec enthousiasme par les observateurs sur la liste de discussion ont été centralisées et regroupées dans des résumés mensuels, avec mise à jour pratiquement quotidienne. La tâche était ardue mais la rédaction des chroniques s'en est trouvée bien plus aisée.

Mais surtout le travail de recueil de données est heureusement facilité quand, en 2008, *Aves-Natagora* et son pendant flamand *Natuurpunt*



financent et acquièrent les droits d'utiliser un portail internet mis au point par des naturalistes néerlandais. Chaque observateur peut alors encoder directement ses données et celles-ci sont immédiatement visibles par tous. Le système s'applique à toutes les observations naturalistes. Le portail www.observations.be et son correspondant flamand reprennent ainsi toutes les observations effectuées en Belgique. De nombreuses données proviennent aussi d'un portail recueillant les observations lors de suivis de la migration, tant par le baguage que par l'observation visuelle : www.trektellen.org, un autre portail coopératif international dont Aves est le correspondant en Wallonie.

En conséquence, l'établissement de chroniques a pu se faire régulièrement et sur une large base. Elles sont publiées tous les trimestres dans le Bulletin et se réfèrent aux événements ornithologiques de l'année précédente, avec un recul minimal nécessaire pour une synthèse correcte.

Une des premières activités proposées par la COA a été le recensement hivernal des oiseaux d'eau, couronné de succès dès l'hiver 1964-1965. Chaque mois, initialement d'octobre à mars et actuellement de novembre à février, la plupart des plans d'eau de Wallonie et de Bruxelles sont visités au cours du week-end se rapprochant le plus du 15. Depuis 1967, le recensement de janvier s'intègre dans une opération internationale portant sur plusieurs continents et requiert le suivi de la grande majorité des sites accessibles. Toutes les espèces des différentes familles d'oiseaux fréquentant les milieux aquatiques en hiver (anatidés, plongeurs et

grèbes, ardéidés, rallidés, limicoles, laridés...) sont identifiées et comptées ; une analyse des résultats est publiée annuellement dans le Bulletin et transmise à l'organisation « Wetlands International ».

Ces recensements ne conviennent pas à certaines espèces très mobiles. C'est notamment le cas de celles qui forment quotidiennement des dortoirs (laridés, cormorans). La COA organise le recensement simultané des dortoirs de cormorans depuis 1990. Pour les laridés, la tâche est plus difficile et les observateurs qualifiés disponibles moins nombreux. Des données ont été collectées lors de recensements organisés à cet effet ; ces derniers n'ont pas été annuels mais ont quand même fourni des renseignements importants.

Depuis 1990 en Wallonie et 1992 à Bruxelles, sont organisés des suivis d'oiseaux communs par points d'écoute ou, plus officiellement, une « Surveillance des oiseaux nicheurs communs par relevés ponctuels ». Ce programme, soutenu par les Régions correspondantes, s'intègre dans un suivi européen. Il consiste en des échantillonnages effectués chaque année à des dates proches et dans des conditions semblables. L'observateur note les oiseaux qu'il voit et entend au cours d'un laps de temps défini. Ces données permettent d'effectuer une analyse des tendances par espèce ou par groupe d'espèces (voir notamment, PAQUET *et al.*, 2010 ; WEISERBS, 2012).

D'autres programmes de suivi d'espèces rares ou menacées sont des initiatives d'observateurs avésiens s'organisant en groupes de travail. Il est

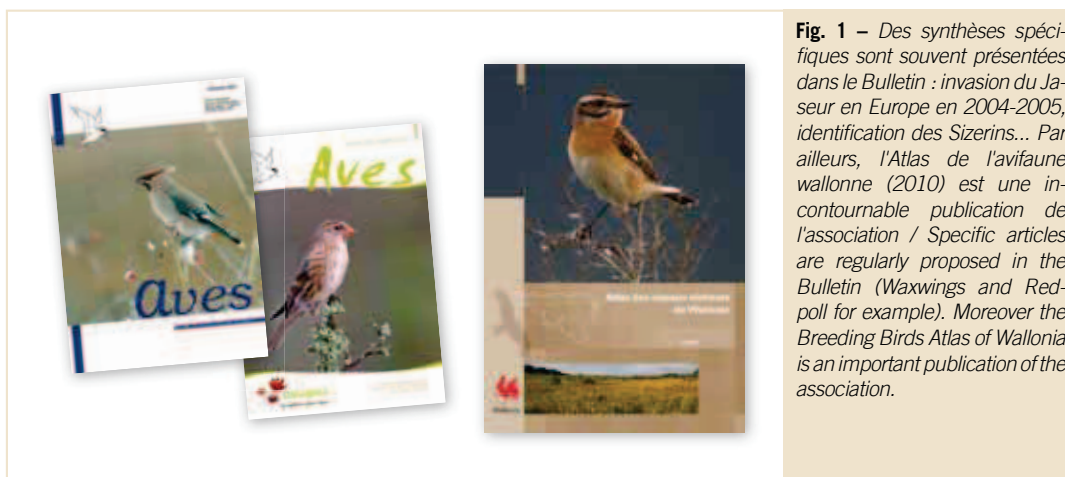


Fig. 1 – Des synthèses spécifiques sont souvent présentées dans le Bulletin : invasion du Jaseur en Europe en 2004-2005, identification des Sizerins... Par ailleurs, l'Atlas de l'avifaune wallonne (2010) est une incontournable publication de l'association / Specific articles are regularly proposed in the Bulletin (Waxwings and Redpoll for example). Moreover the Breeding Birds Atlas of Wallonia is an important publication of the association.



difficile de les énumérer tous. Citons particulièrement le projet PACO, « prouer & compagnie », qui s'intéresse aux oiseaux des plaines agricoles comme le Bruant prouer et la Perdrix grise ainsi que le suivi de la nidification des busards par le groupe de travail « Busards ».

Enfin, on ne peut passer sous silence la réalisation d'atlas des oiseaux nicheurs, largement soutenue par les autorités publiques. Le premier, portant sur toute la Belgique, a été l'œuvre de l'Institut Royal des Sciences naturelles et n'aurait pu avoir lieu sans le concours des observateurs d'Aves. Un deuxième, plus local et strictement avésien, s'est limité à la Famenne ; un troisième, en collaboration avec l'association flamande « De Wielewaal », couvrirait Bruxelles où, en 2007, un second atlas a aussi été publié par Aves seul, avec appui de la Région bruxelloise. Enfin, l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie a vu le jour en 2010 grâce à l'aide constante et massive de la Région Wallonne, instance coéditrice au même titre qu'Aves. Dans chaque cas, de nombreux observateurs avésiens ont parcouru le terrain des années durant ; les résultats ont été collationnés et une synthèse relatée dans des publications prestigieuses. Pour information, l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie, initialement imprimé en 4.000 exemplaires, a été rapidement épuisé et a dû faire l'objet d'un nouveau tirage.

Au niveau des publications résultant en tout ou en partie des activités des membres d'Aves, citons également « Protégeons nos oiseaux » (LEDENT *et al.*, 1983), un travail réalisé dans le cadre d'une série portant sur les animaux menacés en Wallonie, ainsi que « Les oiseaux de chez nous » (BURNEL, 2011), un livre fortement illustré adressé au grand public et édité par « Racine ».

La commission d'homologation (CH)

La crédibilité des observations effectuées, parfois par des observateurs inexpérimentés, est une question qui se pose naturellement. Il est donc impératif, pour une association sérieuse, d'examiner consciencieusement les observations relatées lorsqu'il s'agit d'oiseaux rares ou difficiles à identifier. La Commission d'Homologation a été créée en 1964 au sein d'Aves. Actuellement, la CH est placée sous les auspices de la Société ornithologique Aves et de l'IRSNB mais son travail s'effectue en totale indépendance.

Elle a pour but, en coopération avec son équivalent néerlandophone, le BAHC (Belgisch Avifaunistisch Homologatiecomité), de tenir à jour la liste de l'avifaune belge, d'établir les espèces et sous-espèces qui doivent lui être soumises pour homologation et d'examiner les données fournies. L'homologation se base sur des descriptions, croquis et divers documents ou témoignages pouvant faire foi. La tâche est désormais grandement facilitée par l'essor de la photographie numérique et la démocratisation du matériel sonore ou vidéo. L'homologation d'une donnée ne doit cependant être prise que comme un avis. Un refus d'homologation n'est pas un rejet de l'observation elle-même, qui peut être exacte, mais indique simplement que la CH estime que toutes les garanties n'ont pas été apportées. Une grande majorité des données soumises est cependant acceptée. La CH publie périodiquement des rapports annuels dans le Bulletin.

Aves et le baguage

Le baguage des oiseaux, lancé en Belgique en 1927 par l'IRSNB, n'est pas une activité dont Aves a la charge. Il provoque d'ailleurs assez régulièrement, au sein de l'association, des discussions, parfois âpres, entre tenants et opposants de cette pratique dont les objectifs sont l'étude des voies et des modalités de la migration, de la dynamique des populations ainsi que de l'évolution de paramètres vitaux comme le taux de natalité ou de survie, des causes de mortalité... Plusieurs avésiens participent activement à cette recherche de manière entièrement bénévole.

Des résultats d'études sont publiés dans le Bulletin. Citons, dernièrement, la détermination de l'âge et du sexe du Faucon crécerelle, la migration et les déplacements du Martin-pêcheur ainsi que la phénologie des passages des oiseaux migrateurs dans notre région. Les données de baguage sont aussi régulièrement utilisées dans des articles d'identification et de statut d'espèces ou de sous-espèces rares comme, récemment, la distinction entre sizerins, les afflux de Buses pattues, de Mésanges à longue queue à tête blanche, de Pies-grièches grises...

Programmes internationaux

Aves s'implique de façon croissante dans les projets de BirdLife et d'autres organisations internationales. Parmi les diverses contributions, notons



« Habitats for Birds in Europe » (TUCKER & EVANS, 1997), le premier Atlas des Oiseaux Nicheurs Européens (HAGEMEIJER & BLAIR, 1997), l'inventaire des « Important Bird Areas » en Europe (HEATH & EVANS, 2000) et la synthèse « Birds in Europe » (BIRDLIFE, 2004). Enfin, grâce à Natagora (partenaire officiel de BirdLife), Aves prend une part active aux débats et à la politique de BirdLife Europe.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, Aves contribue au Pan-European Common Bird Monitoring Scheme (PECBMS) qui rassemble les tendances européennes des oiseaux communs (www.ebcc.info/pecbm.html). En plus des tendances spécifiques continentales, les points d'écoute wallons et bruxellois participent ainsi modestement à l'établissement d'indices plurispécifiques, dont le célèbre Farmland Bird Index.

50 ans de conservation

Si, dès sa création en 1963, Aves s'est engagée dans la protection de la nature, c'est que cette dernière est intimement liée à l'ornithologie de terrain : connaître les oiseaux pour les protéger, protéger les milieux pour que les oiseaux puissent y vivre, faire connaître les oiseaux, et la vie sauvage en général, au plus grand nombre. Ainsi quand l'émerveillement de la découverte est stoppé net par la vision d'une bande de fringilles foudroyés sur un semis après avoir ingéré des semences enrobées de pesticides, par les tressaillements d'une buse dont les pattes sont prises dans un piège, par l'apparition d'un filet de braconnage où se débattent des mésanges inextricablement emprisonnées, se posent alors des questions éthiques : de quel droit enlever la vie sauvage ou la soustraire à la vue d'autrui, de quel droit appauvrir la biodiversité et en priver les générations futures ?

Chasse, tenderie et collections

En 1963, la Belgique a ratifié la convention internationale pour la protection des oiseaux mise en œuvre cette année-là. Cette convention prône la limitation de la tenderie, alors que le nombre de permis de tenderie était en forte expansion chez nous (plus de 20.000 : soit plus du double qu'en 1950) et le nombre d'oiseleurs était sans cesse en augmentation, au point que le Président de la section européenne du Comité international pour la

protection des oiseaux avait protesté officiellement auprès du Conseil de l'Europe contre la tenderie massive en Belgique.

Face à l'antique législation de 1882, Aves estime, dans sa Charte concernant la protection des oiseaux (dont le texte est publié en 1974 dans *Aves*, 11 : 49-55), que « la chasse doit être limitée à un petit nombre d'espèces constituant les cas particuliers d'une avifaune sauvage totalement protégée par la loi. Les dérogations ne devraient être données qu'après avis d'une commission scientifique et leur exécution confiée à des services officiels spécialisés ou à des associations ornithologiques. Par ailleurs, le permis de chasse ne devrait être délivré aux demandeurs qu'après la réussite d'un examen portant sur la connaissance de la faune, de la législation, sur certaines notions d'équilibre naturel et sur le maniement des armes ». Ces exigences sont actuellement intégrées dans la législation.

À cette époque, on collectionne les œufs et les « peaux » d'oiseaux, on utilise les pièges à poteau, la glu et les lacets pour capturer ou tuer. On prône dans certaines revues l'extermination des oiseaux de proie, qualifiés de nuisibles. Aves crée alors des équipes spécialisées dans le baguage et l'étude des oiseaux de proie. Avec le Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR), elle participe à l'organisation de la surveillance des dernières aires de Faucon pèlerin, qui sont défendues jour et nuit contre le dénichage et la destruction, favorisant de la sorte de nouvelles mesures législatives comme l'Arrêté Royal du 27.10.1966 qui inclut tous les rapaces diurnes dans la liste des oiseaux totalement protégés.

Un Comité de Coordination pour la Protection de l'Oiseau (CCPO) est créé en 1964 et regroupe 51 associations scientifiques, ornithologiques (dont Aves), de protection animale et de la nature, ainsi que quatre Universités. Aves instaure en 1966 son propre Bureau pour la protection de l'oiseau sous la direction de Claude Joiris et, deux ans plus tard, un Bureau de renseignement sur la protection de l'oiseau coordonné par Jules Fouarge. Une de leurs premières actions sera d'agir dans le cadre de la campagne de désinfection des étables organisée par les pouvoirs publics en 1968, en pleine période de nidification des hirondelles. Une problématique malheureusement annonciatrice de l'épisode récent de la grippe aviaire et des mesures préconisées dans ce cadre par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).



Photo 5 – *Un conseil d'administration au temps de la présidence de Geoffroy De Schutter (au fond à droite) avec notamment André Monmart et Cédric Calberg (tous deux à gauche) / Administrative board during the mandat of Geoffroy De Schutter (back right) with among others André Monmart and Cédric Calberg (both on the left) (Namur, 2000, photo : Jacques van Esbroeck)*



Dès 1968, Aves intente une série d'actions en justice contre les collectionneurs d'œufs, les faits de braconnage et de trafics illicites d'oiseaux, de vente d'oiseaux de tenderie en dehors de la période permise. Elle mène ses propres enquêtes et propose régulièrement aux instances dirigeantes des listes d'oiseaux à protéger inconditionnellement.

La suspension de la tenderie au début des années septante, grâce aux revendications d'Aves et de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO), dirigée à l'époque par le dynamique Roger Arnhem, n'empêche pas cette pratique de continuer à exister sous forme déguisée et Aves reste attentive tant à l'évolution de la législation qu'aux infractions à celle-ci. À partir des années quatre-vingt, Émile Clotuche devient au sein d'Aves la référence en matière de législation sur la chasse et relaie chacune de ses avancées ou chacun de ses reculs dans la Feuille de Contact qui mentionne et commente chaque année les nouveaux arrêtés « chasse ». Il intervient avec succès auprès de la Commission Environnement du Parlement lorsqu'en 2001 deux députés déposent un projet de décret pour réinstaurer la tenderie.

Dès le départ, la Charte d'Aves fait état de son opposition à la fauconnerie qui est *a priori* interdite par la protection légale des oiseaux de proie mais qui est rendue possible par un système de dérogations aberrant. Aves a constaté – et regretté – l'essor nouveau de la fauconnerie ces dernières années qui a été reconnue par l'Unesco, en 2011, comme Patrimoine immatériel de l'Humanité sur la base d'un dossier introduit par 11 pays, dont la Belgique !

L'impact des pesticides

Autre problématique dont se préoccupe Aves dès l'origine : l'impact sur les oiseaux des pesticides organochlorés et des biocides utilisés massivement dans les cultures et sur le bord des routes. Aux Floriales liégeoises de 1968, Aves présente un stand « Protection de la Nature et Pesticides ». C'est en 1968 également qu'Aves publie son « Bulletin rouge » consacré aux dangers des pesticides. Plus tard, l'association organise une récolte d'œufs éclos, stériles ou non, d'oiseaux de proie ainsi que de cadavres de rapaces qu'elle envoie pour analyse afin d'en déterminer la teneur en résidus organochlorés. Les premiers résultats sont publiés en 1971 et 1973. Divers articles consacrés aux pesticides ont été publiés par Aves, rédigés notamment par le Dr André Rappe, et présentés régulièrement dans la rubrique « Documents BSPA » de la Feuille de Contact. Le BSPA, c'est-à-dire le Bureau Service Protection d'Aves, s'implique de différentes manières dans ce combat, notamment en soutenant la création de la section francophone du PAN Belgique (Pesticides Action Network), en soumettant aux autorités régionales et nationales des listes de pesticides à interdire légalement, en incitant les particuliers à ne pas utiliser ces composés dans leur jardin, en surveillant l'application de l'interdiction (sauf dérogation) d'épandre des herbicides le long des routes, en adressant des courriers de sensibilisation aux firmes vendant des pesticides, en dénonçant les empoisonnements d'oiseaux (par exemple à cause d'un insecticide organochloré, le phosphamidon, aux étangs du parc Léopold à Bruxelles en 1987)...



La disparition d'André Rappe en 2000 affecte profondément le Service Protection qui se restructure en s'appuyant désormais sur divers relais locaux, coordonnés via le Secrétariat central et la Feuille de Contact Aves.

D'autres combats

Dès le départ, Aves s'implique également dans de nombreux autres combats : l'étude et la protection des batraciens, la participation à l'organisation de traversées de routes lors des passages migratoires et la lutte contre la consommation des cuisses de grenouilles (opération « Laissez-nous nos pattes ») avec le groupe herpétologique « Raïne ». Sous l'égide de Roland Libois, se crée ensuite une centrale mammalogique pour l'étude et la protection des mammifères sauvages : Aves s'oppose au gazage des terriers de renard, au piégeage des blaireaux par des collets et, depuis quelques années, prône la limitation de la prolifération des chats. Grâce à l'octroi de conventions d'étude par la Région Wallonne, l'étude des chiroptères et l'état des lieux des populations du Grand Hamster peuvent être menés en son sein, au moins partiellement.

L'association se préoccupe en outre de la protection des zones humides (non seulement Aves, en collaboration avec les RNOB et le WWF, est cofondatrice du plan de location du lac de Virelles et établit le protocole du bail emphytéotique qui court jusqu'en 2084 mais le Fonds « Zones humides Aves » est totalement affecté à ce projet) et des sites de haut intérêt biologique (participation au sauvetage de la carrière de Montfort) auxquels s'ajoutent la surveillance des cours d'eau (dans les cas de curage des fonds et de recalibrage des berges) et la participation à certains Contrats de Rivières.

Aves rend divers avis concernant des projets de loi ou de réglementation, notamment dans le dossier sensible de la circulation des véhicules à moteur en forêt ou de la modification des plans de secteurs, l'analyse des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC), la mise en application de « Natura 2000 », la promotion des Mesures Agro-Environnementales (MAE)... On pourrait encore citer l'élaboration d'actions contre certains projets de RAVeL problématiques pour l'environnement, la diffusion d'une pétition contre le projet de Plan Hydrologique National en Espagne ainsi que le vibrant et décisif plaidoyer pour la sauvegarde des marais côtiers de l'Empordà à la Costa Brava, entre autres...

La multiplicité des interventions dans divers dossiers est infiniment grande et il est bien entendu impossible d'en dresser une liste exhaustive. Rappelons simplement que rien de tout cela n'aurait été réalisable sans le soutien et l'engagement de ses membres, de ses bénévoles, de ses groupes de travail.

Avec Natagora

Décidée et instaurée par Aves et les Réserves Naturelles RNOB, la création de Natagora en 2003 permet la mise en place de nouvelles synergies et la multiplication des compétences dans le suivi de différents dossiers. Le département « Communication » donne aux prises de position un tout autre ampleur avec des moyens professionnalisés et une cellule juridique qui intervient dans chaque dossier litigieux.

En outre, des partenariats récurrents avec des journaux et des radios sont de précieux alliés dans la diffusion des actions de protection. Les prises de position officielles d'Aves et de Natagora sont non seulement diffusées par communiqués de presse mais également accessibles sur le site Internet. Les sujets en sont multiples : les agro-carburants, les éoliennes, les introductions et réintroductions d'espèces indigènes, les conflits liés au Grand Cormoran, les pesticides, la réforme de la Politique Agricole Commune...

Le combat continue donc avec l'espoir, toujours présent, de contribuer à une prise de conscience grandissante de la nécessité de protéger la biodiversité.

50 ans d'éducation et de formation

« Qu'est-ce qui chante en ce moment ? », « Où partent ces Grues cendrées en formation ? ». Deux questions parmi la multitude posées par les participants lors d'une visite guidée. Elles ont été des milliers depuis 50 ans, ces balades commentées emmenant adultes et enfants dans les champs et les bois, le long des rivières et sur les vallons. Premières activités organisées dès la création d'Aves, elles étaient limitées au début à la seule identification mais, au fil du temps, elles intégreront des éléments plus pointus : nidification, migration, hivernage, comportements...



L'éducation, une priorité

Pour provoquer l'émerveillement face à la nature, favoriser l'apprentissage et la connaissance, Aves a organisé d'innombrables activités, s'adaptant avec le temps à l'évolution du contexte et des demandes. Les promenades guidées et les projections de films (en 16 mm au début) commentées ont ouvert la voie. Puis, comme les « jeunes pousses » seront les adultes de demain, un premier stage d'initiation à l'ornithologie pour les jeunes est organisé en août 1967 à la Station biologique de Chertal. Il devient annuel : stage de Pâques, le plus souvent à Ave-et-Auffe en Famenne ; puis, en parallèle, le stage de fin août à la côte belge ou le stage du Zwin, annuel lui aussi.

Le Service Éducatif Aves (SEA) est créé en 1969 et coordonné par Paul Bastien. Il propose une chronique régulière dans la Feuille de Contact, où sont rassemblés des textes informatifs sur l'identification et le comportement des oiseaux, ainsi que les annonces d'activités publiques. Plus tard, à partir de 1988, s'y ajoutera la rubrique « Observer et comprendre », rédigée de façon récurrente par Paul Gailly, consacrée davantage à la phénologie et à l'éthologie aviaires.

En 1970, le Service Éducatif s'implique avec d'autres associations et services officiels dans la réalisation d'une grande exposition itinérante « Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? ». Cette année-là également, un administrateur d'Aves (Jules Fouarge) est désigné à la tête de la délégation belge à un Colloque International du Conseil de l'Europe organisé dans le cadre de l'Année Européenne de Conservation de la Nature. C'est dans la foulée de ces événements qu'avec le soutien très actif d'Aves et du Département de Botanique de l'ULg naîtra l'association « Éducation-Environnement », laquelle vient de fêter ses 30 ans d'existence comme asbl d'éducation permanente.

En 1974, ce qui était encore le Ministère de la Culture française reconnaît Aves comme « organisation générale d'éducation permanente des adultes », dans le cadre de l'Arrêté royal du 16 juillet 1971, et lui attribue des subventions pour développer ses activités éducatives.

Dans sa Charte concernant la protection des oiseaux, l'association rappelle que l'éducation

du public est plus que jamais indispensable, que « chacun doit éduquer les autres en faveur de la conservation de la nature, notamment en se donnant en exemple », et que « chacun se doit d'aider ceux qui ont mission éducative en ce domaine (enseignants, moniteurs, animateurs...) ».

Une multitude d'activités

En plus des dizaines de promenades guidées chaque année, des leçons d'initiation et de perfectionnement à l'ornithologie sont dispensées en salle et couplées à des sorties sur le terrain. Aves met sur pied également des Journées d'Études et des Colloques drainant de nombreux ornithologues belges et étrangers et, inversement, présente des communications dans les colloques ornithologiques organisés dans d'autres pays.

Des conférences et des animations sont régulièrement proposées au public, ainsi que des voyages dans divers hauts lieux de l'ornithologie.

Aves programme aussi des opérations de sensibilisation du grand public, comme les cycles de balades thématiques « Chouettes Soirées », « Aube des Oiseaux », « Opération réveil-matin » à Liège et à Namur ainsi que, en collaboration avec Natagora, des recensements comme « Devine qui vient manger chez nous aujourd'hui ? » et « Devine combien d'hirondelles sont nos voisines ? ».

Le Bulletin Aves est échangé avec plus d'une centaine de revues ornithologiques, dont la plupart sont étrangères. Ces échanges ont été à la base de la création de la Bibliothèque Aves qui compte plus de 2.500 livres et environ 300 périodiques. Ce service, intégré à la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (BUMP) des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, est accessible aux membres comme aux non membres d'Aves. Il est en cours de réorganisation et une nouvelle dynamique d'échanges et d'obtention d'ouvrages pour recension est instaurée.

De plus, l'association est très souvent sollicitée pour répondre à diverses questions générales ou plus pointues, par mail ou par téléphone, émanant de particuliers ou de journalistes (plus de 1.000 par an !).



Des formations longues

Aves désireait proposer des cycles de formation longue, dont chaque formateur serait spécialisé dans un domaine précis et pourrait, à la fois en salle et sur le terrain, dispenser un enseignement de haut niveau.

C'est ainsi que la formation Aves-Natagora en ornithologie a démarré en 2003. Elle s'étale sur deux ans à raison d'un cours de trois heures par semaine et se prolonge, pour qui le souhaite, par deux années de perfectionnement (guidances, spécialisations). Elle propose des travaux pratiques sur le terrain durant le week-end, ainsi que quelques séjours à l'étranger. En 2012, cette formation comptait 371 inscrits pour les quatre années. Elle est unique dans notre pays, bien que souhaitée depuis longtemps par de nombreux naturalistes et étudiants en biologie, notamment. Certains frontaliers français s'y sont également inscrits parce que rien d'équivalent n'existe dans leur région, ce qui a incité à créer aussi une classe à Lille.

Dans la foulée et sur la base du succès rencontré, Natagora en collaboration avec Aves, a organisé d'autres formations. Celles-ci connaissent un succès sans cesse grandissant. Il n'y a qu'une très faible majoration de minerval de cycle en cycle, parce que la volonté est qu'elles soient accessibles au plus grand nombre. En outre, ces cours, dispensés dans des classes de 30-40 personnes maximum, contribuent à créer un véritable réseau social – par l'échange d'informations, les co-voiturages, les listes

de discussions entre des personnes qui sont parfois très isolées – et cette dimension humaine en renforce encore l'importance.

Et l'avenir ?

Bien que le chemin soit encore long à parcourir, Aves peut être fière des résultats déjà engrangés, fière – avec les sociétés sœurs des régions et pays voisins – d'avoir pu faire progresser les mentalités en faveur de l'oiseau libre que l'on observe et étudie dans la nature, fière que sa revue trimestrielle soit diffusée à des milliers d'ornithologues, fière des actions menées avec Natagora et les RN.

Aves se doit d'assurer la permanence des valeurs fondamentales qu'elle défend, notamment celles du respect de la vie naturelle, de l'expertise scientifique, de l'éducation, de la formation et de la vigilance militante. L'espoir est réel que ces valeurs mènent à l'émergence d'une société soucieuse de léguer à ses enfants un patrimoine naturel le plus riche qui soit en biodiversité, ainsi qu'un monde où l'émotion, la sensibilité et l'épanouissement humain l'emportent sur le matérialisme ambiant.

Dans le prolongement de sa longue histoire, sans craintes ni tabous, Aves s'engage désormais dans la voie du changement et de l'adaptation aux évolutions opportunes, en étroite collaboration avec d'autres associations apparentées.



Photo 6 – *Émile Clotuche (à gauche) en compagnie de Jean Lagarde et Serge Sorbi / Émile Clotuche (on the left) with Jean Lagarde and Serge Sorbi (Bavière, mai 1997, photo : Franck Renard)*



Bibliographie

BIRDLIFE (2004) : *Birds in Europe, population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife Conservation Serie n° 12.

BURNEL, A. (2011) : *LES OISEAUX DE CHEZ NOUS*. Éd. RACINE

CENTRALE ORNITHOLOGIQUE AVES (2010) : Observations de septembre à novembre 2011. *Aves*, 49 : 169-192

DAMBIERMONT, J.-L. (1974) : Réflexions sur la revue *Aves*. *Aves*, 11 : 45-48

DEMARET, A. (1964) : Éditorial. Extraits des statuts de l'A.S.B.L. *Aves*. *Aves* 1 : 1-4

DEROUAUX, A. & DE BROYER, A. (2010) : SÉJOUR D'UN AIGLE CRIARD *AQUILA CLANGA* EN WALLONIE EN OCTOBRE 2010. *AVES*, 47 : 193-200

GÉROUDET, P. (1965) : Le « bon usage » de l'ornithologie de terrain. *Aves* 2 : 75-78

FOURGE, J. (1974) : *Aves* et la protection des oiseaux, *Aves* et la conservation de l'environnement naturel. *Aves*, 11 : 41-44

HAGEMELER, W. J. M. H. & BLAIR, M. J. (1997) : *The EBCC Atlas of European Breeding Birds. Their Distribution and Abundance*. T & AD Poyser, London.

HEATH, M.F. & EVANS, M.I. (2000) : *Important Bird Areas in Europe: Priority sites for conservation, vol. 1 : Northern Europe*. BirdLife International (BirdLife Conservation Series No. 8), Cambridge, UK.

LEDENT, J.-P., JACOB, J.-P. & DEVILLERS, P. (1983) : *Protégeons nos oiseaux*. Ed. Duculot et Région wallonne, Gembloux et Jambes

PAQUET, J.-Y., JACOB, J.-P., KINET, T. & VANSTEENWEGEN, C. (2013) : Les tendances des populations d'oiseaux communs en Wallonie de 1990 à 2009. *Aves* 47 : 1-19

PAQUET, J.-Y., KINET, T., DEROUAUX, A. & JACOB, J.-P. (2013) : La banque de données ornithologiques « courantes » d'*Aves* : 50 ans de collecte d'observations de terrain. *Aves* 50 : 9-19

RAPPE, A. (1974) : Ornithologie, protection des oiseaux et de l'environnement. *Aves*, 11 : 2-7

ROUSSEAU-PIOT, J.-S. (1995) : Observations récentes du Pluvier guignard (*Charadrius morinellus*) en Wallonie. Statut de l'espèce en Belgique et notes sur ses habitudes et son identification. *Aves*, 32 : 177-206

TRICOT, J. (1974) : La Centrale ornithologique Aves (C.O.A.). *Aves*, 11 : 22-40

TUCKER, G. M. & EVANS, M. (1997) : *Habitats for Birds in Europe*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife Conservation

VAN ESBROECK, J. (1974) : Aperçu historique sur la société *Aves*. *Aves*, 11 : 8-21

WEISERBS, A. (2012) : Vingt ans de suivi de l'avifaune commune à Bruxelles. *Aves*, 49 : 13-21

CATHERINE PIRSON
Aves-Natagora
Maison de l'Environnement
Rue Fusch 3
B-4000 Liège
catherine.pirson@aves.be

ANDRÉ BURNEL
burnelandre@gmail.com

JULES FOURGE
j.fouarge@skynet.be

JEAN-LOUIS DAMBIERMONT
jl-d@skynet.be